

sieurs filatures de coton et d'une manufacture de mousseline. Aussi a-t-on pu faire remonter avec raison ces premiers essais à l'année 1756.

C'est à l'aide de ces documents originaux, qui lui furent communiqués par M. Melchior Salet, l'un des descendants de Simonet, que M. Hippolyte Côte, négociant à Tarare, publia, en 1846, une brochure intitulée : *Notice sur Georges-Antoine Simonet, créateur de la fabrique de mousseline de Tarare*, par H. C. (Lyon, Chanoine et C^{ie}, 1846, in-8, 54 pp.) Cette notice fut reproduite par le journal *le Rhône*, dans ses numéros des 9, 10 et 11 décembre 1846, et M. Monfalcon, en lui faisant quelques emprunts, eut soin de la citer à la page 857 de son *Histoire de Lyon*. Elle est complètement épuisée aujourd'hui, mais un exemplaire fait partie du fond Coste (n° 15616).

Cette publication fournit aussi à M. Théodore Ogier la plupart des renseignements renfermés dans son article : *Tarare, de la France par canton, département du Rhône* (Lyon, in-8, 1856).

En 1861, M. Louis Reybaud publia également un article sur la fabrique de Tarare dans le *Journal des Economistes*, puis, en 1863, dans son ouvrage intitulé *le Coton* (Paris, Michel Lévy, 1863, p. 125 à 136). Le fond de la première partie de ce travail est emprunté à la *Notice sur Simonet*, de M. Hippolyte Côte, bien que cette notice ne s'y trouve point citée; les éléments de la seconde furent fournis à l'auteur par M. Ruffier, président de la Chambre consultative de Tarare.

C'est ce travail que M. l'abbé Ammann a reproduit presque textuellement dans son chapitre sur *les Commencements de la Fabrique de Tarare*, comme il nous l'apprend lui-même dans une note (p. 27).

On peut encore consulter sur la fabrique de Tarare et sur